

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt-sept février, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques BARBIER, Maire.

Étaient présents :

Mme COLLIN-LOUAULT, Mme MARCHET, Mme BARANGER, Mme BONNEAU, M. MEREAU, M. FRAILE, M. MARQUET, Mme MEMIN, M. LAMBALOT, M. ONDET, M. JUSSIC, Mme BRETEL, M. GILOT, M. IMBERT, Mme LELIEVRE, M. ROCHER, M. MOREAU, Mme GUERLINGER, M. PERROTIN

Représentés par pouvoir :

M. FRÉNÉE donne pouvoir à Mme BARANGER
M. VILLERET donne pouvoir à Mme COLLIN-LOUAULT
Mme ROGER donne pouvoir à Mme BONNEAU
M. BRIDIER donne pouvoir à Mme MARCHET

Absents excusés :

Mme BREHON
Mme CELTON
M. FLOUNEAU

Date de convocation :

Le 20 février 2018

Ordre du jour :

- 1) Budget principal – compte de gestion 2017
- 2) Budgets annexes - comptes de gestion 2017
- 3) Budget annexe – Cinéma – compte administratif 2017
- 4) Budget annexe – Sépia - compte administratif 2017
- 5) Budget principal - compte administratif 2017
- 6) Budget annexe Cinéma – affectation des résultats
- 7) Budget annexe Sépia – affectation des résultats
- 8) Budget principal – affectation des résultats
- 9) Taux des impôts locaux – exercice 2018
- 10) Vote du budget principal et des budgets annexes 2018

Questions diverses

Élection du secrétaire de séance :

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose à l'assemblée délibérante que Madame BONNEAU soit élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 23 voix pour et une abstention (Mme BONNEAU),

Désigne Mme BONNEAU secrétaire de séance.

1) BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur le compte de gestion de la commune, établi par le Receveur municipal pour l'exercice 2017.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice écoulé et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, et l'état des restes à réaliser,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives des régies municipales,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré par :

Membres présents ou représentés :	24
Pour :	24
Contre :	-
Abstention :	-

Déclare que le compte de gestion, pour l'exercice 2017, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2) BUDGETS ANNEXES - COMPTES DE GESTION 2017

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur les comptes de gestion des budgets annexes Sépia et Cinéma, établis par le Receveur municipal pour l'exercice 2017.

Après s'être fait présenter les budgets annexes de l'exercice écoulé et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget 2017 en ce qui concerne les différents budgets annexes (Relais SEPIA, et cinéma «Le Rabelais»),

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives des régies municipales,

Considérant les comptes de gestion «cinéma» et «relais Sépia»,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré par :

Membres présents ou représentés :	24
Pour :	24
Contre :	-
Abstention :	-

Déclare que les compte de gestion, pour l'exercice 2017, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3) BUDGET ANNEXE – CINEMA – COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Après que Monsieur le Maire ait désigné Mme COLLIN-LOUAULT en qualité de président de séance, le conseil municipal est invité à délibérer sur le compte administratif du budget annexe du cinéma pour l'exercice 2017.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives se rapportant à l'exercice, Considérant que Maryline COLLIN-LOUAUT, adjointe au maire, a été désignée par 23 voix « pour » et une abstention (Mme Collin-Louault) pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif, Considérant que Jacques BARBIER, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Maryline COLLIN-LOUAUT, adjointe au maire, pour le vote du compte administratif,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, par

Membres présents et représentés	24
Pour	23
Contre	-
Abstentions	1 (M. BARBIER)

Approuve la présentation faite du compte administratif 2017 du Cinéma Le Rabelais ;

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Arrête les résultats définitifs, tels que ci-dessous :

COMPTE ADMINISTRATIF CINEMA		DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice	126 493, 89 €	119 369, 75 €
	Résultats antérieurs reportés (002)	€	7 124, 14 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice	53 391, 78 €	49 417, 25 €
	Solde antérieur reporté (001)		34 618, 07 €
Restes à réaliser		- €	- €
Résultats cumulés	Section de fonctionnement	126 493, 89 €	126 493, 89 €
	Section d'investissement	53 391, 78 €	84 035, 32 €
	TOTAL CUMULE	179 885, 67 €	210 529, 21 €

4) BUDGET ANNEXE – SÉPIA – COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Après que Monsieur le Maire ait désigné Mme COLLIN-LOUAUT en qualité de président de séance, le conseil municipal est invité à délibérer sur le compte administratif du budget annexe du sépia pour l'exercice 2017.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives se rapportant à l'exercice, Considérant que Maryline COLLIN-LOUAUT, adjointe au maire, a été désignée par 23 voix « pour » et une abstention (Mme Collin-Louault) pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif, Considérant que Jacques BARBIER, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Maryline COLLIN-LOUAUT, adjointe au maire, pour le vote du compte administratif,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré par,

Membres présents et représentés	24
Pour	23
Contre	-
Abstentions	1 (M. Barbier)

Approuve la présentation faite du compte administratif 2017 du Relais Sépia ;

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Arrête les résultats définitifs, tels que ci-dessous :

COMPTE ADMINISTRATIF SEPIA		DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice	86 538, 81 €	86 538, 81 €
	Résultats antérieurs reportés (002)	- €	- €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice	4 680, 00 €	28 556, 59 €
	Solde antérieur reporté (001)	- €	20 148, 69 €
Restes à réaliser		- €	- €
Résultats cumulés	Section de fonctionnement	86 538, 81 €	86 538, 81 €
	Section d'investissement	4 680, 00 €	48 705, 28 €
	TOTAL CUMULE	91 218, 81 €	135 244, 09 €

5) BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Après que Monsieur le Maire ait désigné Mme COLLIN-LOUAUT, en qualité de président de séance, le conseil municipal est invité à délibérer sur le compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2017.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives se rapportant à l'exercice,

Considérant que Maryline COLLIN-LOUAUT, adjointe au maire, a été désignée par 23 voix « pour » et une abstention (Mme Collin-Louault) pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif, Considérant que Jacques BARBIER, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Maryline COLLIN-LOUAUT, adjointe au maire, pour le vote du compte administratif,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives se rapportant à l'exercice, Après que le Maire se soit retiré de la salle de réunion,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré pour la section de fonctionnement,

Membres présents et représentés	24
Pour	18
Contre	4 (M. MOREAU, M. ROCHER, M. PERROTIN, Mme GUERLINGER)
Abstentions	2 (M. BARBIER, M. MEREAU)

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré pour la section d'investissement,

Membres présents et représentés	24
Pour	18
Contre	4 (M. MOREAU, M. ROCHER, M. PERROTIN, Mme GUERLINGER)
Abstentions	2 (M. BARBIER, M. MEREAU)

Approuve la présentation faite du compte administratif 2017 du budget primitif ;

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs, tels que ci-dessous :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL		DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice	5 175 144, 87 €	5 279 641, 06 €
	Résultats antérieurs reportés (002)		420 517, 75 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice	1 273 468, 54 €	1 304 565, 91 €
	Solde antérieur reporté (001)	48 839, 93 €	- €
TOTAL (réalisation + reports)		6 497 453, 34 €	7 004 724, 72 €
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	- €	- €
	Section d'investissement	195 439, 92 €	9 240 €
Résultats cumulés	Section de fonctionnement	5 175 144, 87 €	5 700 158, 81 €
	Section d'investissement	1 517 748, 39 €	1 313 805, 91 €
	TOTAL CUMULE	6 692 893, 26 €	7 013 964, 72 €

6) BUDGET ANNEXE CINEMA – AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal délibère sur l'affectation du résultat d'exploitation du budget annexe du Cinéma – exercice 2018.

Le compte administratif 2017 présente un solde d'investissement excédentaire.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré par :

Membres présents ou représentés :	24
Pour :	24
Contre :	-
Abstention :	-

Décide d'affecter au budget de l'exercice 2018 le résultat comme suit :

Excédent d'investissement reporté (001)	30 643, 54 €
Excédent de la section de fonctionnement (002)	- €

7) BUDGET ANNEXE SEPIA – AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal délibère sur l'affectation du résultat d'exploitation du budget annexe du Sépia – exercice 2018.

Le compte administratif 2017 présente un solde d'investissement excédentaire.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré par

Membres présents ou représentés :	24
Pour :	24
Contre :	-
Abstention :	-

Décide d'affecter au budget de l'exercice 2017 le résultat comme suit :

Excédent d'investissement reporté (001)	44 025, 28 €
Excédent de la section de fonctionnement (002)	- €

8) BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal devra délibérer sur l'affectation du résultat d'exploitation du budget principal – exercice 2017.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré par :

Membres présents ou représentés :	24
Pour :	19
Contre :	-
Abstention :	5 (M. MEREAU, M. MOREAU, M. ROCHER, M. PERROTIN, Mme GUERLINGER)

Affectation au budget de l'exercice 2018 du résultat comme suit :

Déficit d'investissement reporté (001)	17 742, 56 €
Financement de la section d'investissement (compte 1068)	203 942, 48 €
Excédent de fonctionnement reporté (002)	321 071, 46 €

9) TAUX DES IMPÔTS LOCAUX – EXERCICE 2018

Il convient de fixer les taux des impôts locaux pour l'exercice budgétaire 2018.

Monsieur le Maire propose une évolution basée uniquement sur l'évolution des bases fiscales. Aucune augmentation des impôts locaux n'est envisagée.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Après avoir pris connaissance des bases fiscales 1259 de 2017,

Après en avoir délibéré par

Membres présents ou représentés :	24
Pour :	24
Contre :	-
Abstention :	-

Vote les taux d'impôts locaux selon les barèmes suivants :

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqués par décision du conseil municipal.	Variation de taux/N-1	Produit prévu au BP
Taxe d'habitation (TH)	3 845 530	16,82 %	0%	646 819 €
Taxe sur le foncier bâti (TFPB)	3 970 511	20,50 %	0%	813 847 €
Taxe sur le foncier non bâti (TFPNB)	159 320	52,73 %	0%	84 009 €
TOTAL	7 975 361			1 544 675 €

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et au Receveur municipal.

10) VOTE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES 2018

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des prévisions budgétaires avant de voter les budgets 2018.

BUDGET SEPIA

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, pour la section de fonctionnement, par,

Membres présents et représentés	24
Pour	24
Contre	-
Abstentions	-

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, pour la section d'investissement, par,

Membres présents et représentés	24
Pour	24
Contre	-
Abstentions	-

Adopte le budget du «Relais SEPIA» pour l'exercice 2018.

La section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 100 298, 00 € et la section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 69 323, 28 €.

BUDGET CINEMA

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, pour la section de fonctionnement, par,

Membres présents et représentés	24
Pour	23
Contre	-
Abstentions	1 (M. Méreau)

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, pour la section d'investissement, par,

Membres présents et représentés	24
Pour	24
Contre	-
Abstentions	-

Adopte le budget du «Cinéma», pour l'exercice 2018.

La section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 142 272, 34 € et la section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 77 387,27 €.

BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré pour la section de fonctionnement, par,

Membres présents et représentés	24
Pour	19
Contre	4 (M. MOREAU, M. ROCHER, M. PERROTIN, Mme GUERLINGER)
Abstentions	1 (M. MEREAU)

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré pour la section d'investissement, par,

Membres présents et représentés	24
Pour	19
Contre	4 (M. MOREAU, M. ROCHER, M. PERROTIN, Mme GUERLINGER)
Abstentions	1 (M. MEREAU)

Adopte le Budget Principal de la commune pour l'exercice 2018.

La section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 5 177 575, 15 €. La section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 474 144, 15 €.

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et au Receveur municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h20.